

Bureau Fédéral

Réunion du mercredi 14 février 2024 en visioconférence Teams

Présents : M. Jean-Pierre SIUTAT
Mmes Stéphanie PIOGER et Frédérique PRUD'HOMME
MM. Christian AUGER, Thierry BALESTRIERE, Pierre DEPETRIS, Jean-Pierre HUNCKLER, René KIRSCH, Stéphane KROEMER, Gérald NIVELON et Alain SALMON

Excusés : Mmes Agnès FAUCHARD, Carole FORCE et Nathalie LESDEMA
MM. Paul MERLIOT et Yannick OLIVIER

Assistent : Mmes Catherine BARRAUD et Amélie MOINE
MM. Max BRESOLIN, Alain CONTENSOUX (DTN-DG), Pascal GOUDAIL

1. Ouverture par le Président

Jean-Pierre SIUTAT salue la performance de l'Equipe de France Féminine pour l'ensemble de ses victoires lors du Tournoi de Qualification Olympique, notamment face à la Chine, pays hôte de ce Tournoi.

2. Document de synthèse – Conflits potentiels pour le Comité Directeur FFBB

Les membres du Bureau Fédéral sont invités à se prononcer sur les conflits potentiels suivants, au regard de l'avis rendu par le Comité d'Ethique en date du 1^{er} février 2024 et à la suite de la présentation de la cartographie des risques lors de la réunion du 3 février :

- Concernant les potentiels conflits d'intérêt pour les votants :

Fonction	Situation <u>au moment du vote</u>	Suite avis du Comité Ethique (notifié le 01/02/24)
Président ou mandataire d'un club	Lien de parenté possible avec un candidat au Comité Directeur	Pas d'incompatibilité

Le Bureau Fédéral retient qu'il n'y a pas d'incompatibilité dans cette situation.

Fonction	Situation <u>au moment du vote</u>	Suite avis du Comité Ethique (notifié le 01/02/24)
Président ou mandataire d'un club	Salarié de la FFBB, LNB, Ligue Régionale (LR), Comité Départemental/Territorial (CD/CT) ou d'une de leurs filiales/structures annexées	Pas d'incompatibilité

Le Bureau Fédéral retient qu'il n'y a pas d'incompatibilité dans cette situation.

Fonction	Situation <u>au moment du vote</u>	Suite avis du Comité Ethique (notifié le 01/02/24)
Président ou mandataire d'un club	Candidat au Comité Directeur	Pas d'incompatibilité

Le Bureau Fédéral retient qu'il n'y a pas d'incompatibilité dans cette situation.

Fonction	Situation <u>au moment du vote</u>	Suite avis du Comité Ethique (notifié le 01/02/24)
Représentant de Ligue et/ou de Comité	Lien de parenté possible avec un candidat au Comité Directeur	Pas d'incompatibilité

Le Bureau Fédéral retient qu'il n'y a pas d'incompatibilité dans cette situation.

Fonction	Situation <u>au moment du vote</u>	Suite avis du Comité Ethique (notifié le 01/02/24)
Représentant de Ligue et/ou de Comité	Salarié de la FFBB, LNB, Ligue, Comité ou d'une de leurs filiales/structures annexées	Pas d'incompatibilité

Le Bureau Fédéral retient qu'il n'y a pas d'incompatibilité dans cette situation.

Fonction	Situation <u>au moment du vote</u>	Suite avis du Comité Ethique (notifié le 01/02/24)
Représentant de Ligue et/ou de Comité	Salarié d'un club	Pas d'incompatibilité

Le Bureau Fédéral retient qu'il n'y a pas d'incompatibilité dans cette situation.

Fonction	Situation <u>au moment du vote</u>	Suite avis du Comité Ethique (notifié le 01/02/24)
Représentant de Ligue et/ou de Comité	Représentant de plusieurs structures (LR et CD), cumul avec Président ou mandataire de club	Pas d'incompatibilité

Après débat, le Bureau Fédéral retient l'interdiction de cumul afin de ne pas avoir de concentration des voix et ainsi renforcer la démocratie fédérale. La LNB serait ajoutée à ces structures.

Fonction	Situation <u>au moment du vote</u>	Suite avis du Comité Ethique (notifié le 01/02/24)
Représentant de Ligue et/ou de Comité	Candidat au Comité Directeur	Pas d'incompatibilité

Le Bureau Fédéral retient qu'il n'y a pas d'incompatibilité dans cette situation.

Fonction	Situation <u>au moment du vote</u>	Suite avis du Comité Ethique (notifié le 01/02/24)
Représentant de Ligue et/ou de Comité	Président de Ligue ou Comité	Pas d'incompatibilité

Le Bureau Fédéral retient qu'il n'y a pas d'incompatibilité dans cette situation.

Fonction	Situation <u>au moment du vote</u>	Suite avis du Comité Ethique (notifié le 01/02/24)
Entraîneur	Salarié de la FFBB, LNB, Ligue, Comité ou d'une de leurs filiales/structures annexées	Pas d'incompatibilité

Le Bureau Fédéral retient qu'il n'y a pas d'incompatibilité dans cette situation. Il est néanmoins rappelé que les cadres d'Etat ne peuvent participer au vote au sein de leur discipline suivant leur code de déontologie.

Fonction	Situation <u>au moment du vote</u>	Suite avis du Comité Ethique (notifié le 01/02/24)
Entraîneur	Salarié d'un club	Pas d'incompatibilité

Le Bureau Fédéral retient qu'il n'y a pas d'incompatibilité dans cette situation.

Fonction	Situation <u>au moment du vote</u>	Suite avis du Comité Ethique (notifié le 01/02/24)
Entraîneur	Autres cas	Pas d'incompatibilité

Le Bureau Fédéral décide qu'il n'y a pas d'incompatibilité dans cette situation.

Fonction	Situation <u>au moment du vote</u>	Suite avis du Comité Ethique (notifié le 01/02/24)
Arbitre	Salarié de la FFBB, LNB, Ligue, Comité ou d'une de leurs filiales/structures annexées	Pas d'incompatibilité

Le Bureau Fédéral retient qu'il n'y a pas d'incompatibilité dans cette situation.

Fonction	Situation <u>au moment du vote</u>	Suite avis du Comité Ethique (notifié le 01/02/24)
Arbitre	Salarié d'un club	Pas d'incompatibilité

Le Bureau Fédéral retient qu'il n'y a pas d'incompatibilité dans cette situation.

Fonction	Situation <u>au moment du vote</u>	Suite avis du Comité Ethique (notifié le 01/02/24)
Arbitre	Autres cas	Pas d'incompatibilité

Le Bureau Fédéral retient qu'il n'y a pas d'incompatibilité dans cette situation.

- Concernant les conflits pour les candidats au Comité Directeur :

Fonction	Situation <u>au moment du vote</u>	Suite avis du Comité Ethique (notifié le 01/02/24)
Salarié	De la FFBB	Candidature possible (toutefois incompatibilité avec la qualité de salarié FFBB pour être élu membre du Comité Directeur – avis : préciser ce point ex. possibilité d'être candidat mais préciser la résiliation si la situation de subordination perdure au moment de l'élection)

Le Bureau Fédéral retient qu'un membre siégeant au Comité Directeur FFBB, ne peut être salarié auprès de la FFBB.

Fonction	Situation <u>au moment du vote</u>	Suite avis du Comité Ethique (notifié le 01/02/24)
Salarié	D'une Ligue ou d'un Comité	Etendre le champ de l'incompatibilité pour les salariés CD/LR

Le Bureau Fédéral retient qu'un membre siégeant au Comité Directeur FFBB, ne peut être salarié auprès d'une Ligue ou d'un Comité.

Fonction	Situation <u>au moment du vote</u>	Suite avis du Comité Ethique (notifié le 01/02/24)
Dirigeant rémunéré	Par la FFBB ou Ligue ou Comité ou club	Candidature possible

Le Bureau Fédéral retient qu'il n'y a pas d'incompatibilité dans cette situation.

Fonction	Situation <u>au moment du vote</u>	Suite avis du Comité Ethique (notifié le 01/02/24)
Elu	Elu d'une Ligue, Comité ou club	Candidature possible

Le Bureau Fédéral retient qu'il n'y a pas d'incompatibilité dans cette situation.

Les principes retenus par le Bureau Fédéral seront présentés au Comité Directeur des 16 et 17 février prochains pour prise de décision à soumettre, le cas échéant, à l'Assemblée Générale.

Les textes modifiés des statuts, le Règlement Intérieur et le code électoral seront présentés au Bureau Fédéral du 9 mars. Le Comité Directeur sera ensuite consulté à distance.

Une Assemblée Générale extraordinaire sera organisée début avril avec les délégués habituels, les Ligues et Comités afin de leur présenter les modifications statutaires et le Règlement Intérieur.

3. Questions diverses

- Doit-on permettre à un Président de club de poser une question lors de l'Assemblée Générale Elective de la FFBB ?
 - Une hotline sera installée en amont de l'Assemblée Générale Elective pour permettre de poser des questions
 - Le jour de l'Assemblée Générale Elective, les questions ne seront possibles que dans le fil de conversation de la visioconférence. Des médiateurs seront désignés afin de reporter ces questions vers l'animateur de l'AG.
- Assemblées Générales Electives des Ligues Régionales
 - Tous les clubs membres de la Ligue doivent être indistinctement convoqués
 - Le vote à distance et/ou en présentiel peut être prévu
 - Si une Ligue impose la présence de certains clubs, une pénalité financière pourrait être notifiée mais sans préjudice pour le club absent de participer au vote à distance si celui-ci est prévu.

Prochaine réunion du Bureau Fédéral le samedi 9 mars 2024 à Cognac.